



Prévoyance

UN CAPITAL ET
UNE ASSISTANCE
POUR FINANCER
SES OBSÈQUES

MUTOBSÈQUES

JE PRÉVOIS ET PUIS J'OUBLIE !








"JE PRÉVOIS UN CAPITAL POUR PAYER MES OBSÈQUES"

Avec Mutobsèques, vous pouvez financer par avance tout ou partie de vos obsèques et éviter ainsi une dépense importante à ceux que vous aimez.

Une solution **SIMPLE** et **ACCESSIBLE** pour vous !

- Vous choisissez le montant du capital garanti : 1500 €, 2250 €, 3000 €, 4500 € ou 6000 €.
- Vous désignez le ou les bénéficiaires de votre choix.
-  ● Vous souscrivez Mutobsèques sans aucun questionnaire de santé, ni examen médical.
-  ● Vous payez une cotisation mensuelle facile à intégrer dans votre budget.*
* Le montant total de vos cotisations peut, du fait de l'allongement de la durée de vie, dépasser le montant du capital garanti.
- Le montant de votre cotisation est fixé une fois pour toutes à la souscription, en fonction de votre âge et du capital garanti.
-  ● Vous êtes assuré immédiatement en cas de décès accidentel et après 2 ans en cas de décès suite à une maladie. Ainsi, avant ces 2 ans, l'intégralité des cotisations que vous aurez versées sera remboursée à vos bénéficiaires.
- Vous bénéficiez d'une garantie à vie, quelle que soit l'évolution de votre état de santé.

Une solution **EFFICACE** et **AVANTAGEUSE** pour vos proches !

- Après réception des pièces justificatives, le capital obsèques est versé aux bénéficiaires dans les 15 jours.
- Le capital versé est exonéré des droits de succession. Vos bénéficiaires n'auront donc aucun impôt à payer sur cette somme (dans les limites fixées par la réglementation en vigueur).

INFOMUTEX



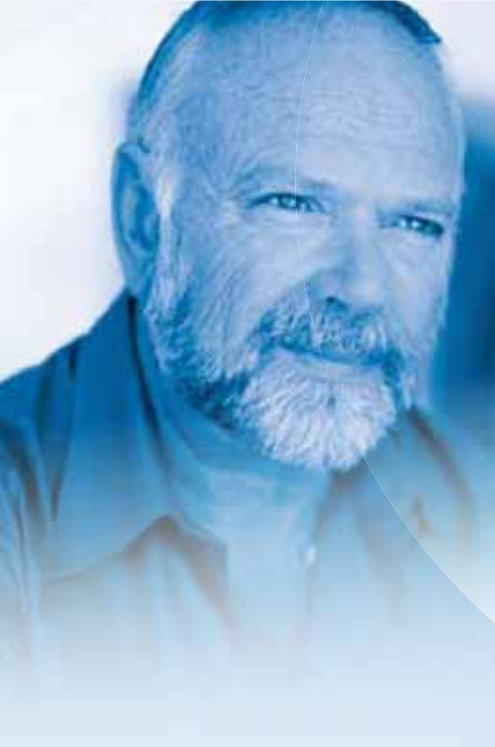
CE SYMBOLE
VOUS GUIDE

EN TOUTE TRANSPARENCE
DANS CE DOCUMENT.
IL SOULIGNE DES ÉLÉMENTS
QUE VOUS DEVEZ CONNAÎTRE
AVANT DE SOUSCRIRE.



Le contrat

Mutobsèques vous permet de transmettre jusqu'à 6 000 € au bénéficiaire de votre choix ! C'est un outil de transmission supplémentaire pour donner plus à ceux que vous aimez.



"JE PRÉVOIS UNE ASSISTANCE POUR AIDER MES PROCHES À ORGANISER MES OBSÈQUES"

Avec Mutobsèques Assistance, vous avez la certitude que vos proches ne se retrouveront pas seuls pour accomplir toutes les démarches au moment le plus éprouvant.

Des SERVICES D'ASSISTANCE qui me RASSURENT !

- Vous téléphonez à des spécialistes pour vous renseigner sur les dispositions administratives, fiscales et juridiques à prendre en cas de décès.
- Vous enregistrez vos dernières volontés concernant l'organisation de vos obsèques en toute confidentialité. Elles seront communiquées à vos bénéficiaires après le décès. Cet enregistrement ne vaut en aucune façon testament.
- Si le décès a lieu à plus de 50 km du domicile principal, même à l'étranger, le rapatriement du corps est pris en charge* jusqu'au lieu d'inhumation ou de crémation (en France métropolitaine), ainsi que le retour des bénéficiaires et des accompagnants.



** Hors déplacement vers un établissement de soins.*

Une assistance INDISPENSABLE pour MES PROCHES !

- Après le décès, vos bénéficiaires, sur simple appel téléphonique, se renseignent sur les formalités administratives à accomplir. Ils peuvent aussi recevoir des informations juridiques utiles sur la fiscalité, les impôts, les droits de succession, les retraites...
- Dans les 3 jours qui suivent le décès, Mutobsèques Assistance met un taxi à la disposition de votre conjoint et de vos enfants pour faciliter leurs déplacements (à hauteur de 160 €).
- Mutobsèques Assistance reste à la disposition des bénéficiaires pour les accompagner dans l'organisation des obsèques et de toutes les démarches consécutives au décès.

Pour une PROTECTION à DEUX

M. Z, 57 ans, choisit un capital de 3000 €. Il désigne son épouse comme bénéficiaire.
M^{me} Z, 55 ans, choisit également un capital de 3000 € et désigne M. Z comme bénéficiaire.

Exemple : pour une cotisation mensuelle totale de **29,41 €** (tarif 2010), ils se protègent mutuellement et ont la certitude que le conjoint survivant ou la famille pourra régler les frais d'obsèques de l'un et de l'autre.



Cette cotisation est fixée à la souscription et n'augmentera pas pendant toute la durée du contrat.

JE PRÉVOIS... ET PUIS J'OUBLIE !

Une fois la question de vos obsèques réglée... vous n'avez plus à y penser !

- **Plus d'inquiétude pour savoir qui va payer vos obsèques,** car vous laissez un capital pour les financer. Pensez à prévenir vos bénéficiaires de l'existence du contrat.
- **Plus d'inquiétude,** car vous avez prévu une assistance pour aider vos proches à accomplir les formalités administratives et à préparer le déroulement des obsèques.
- **Plus d'inquiétude pour vos proches,** car vous avez tout prévu pour leur éviter des démarches éprouvantes au moment le plus pénible !
- **Mutobsèques** garantit le versement d'un capital en cas de décès et vous laisse la liberté de choisir l'organisme qui s'occupera de vos obsèques !

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Le coût moyen des obsèques est d'environ 3700 €*.
- Les principales formalités à accomplir par les proches dans les 24 heures suivant le décès sont :
 - faire constater le décès par un médecin,
 - effectuer la déclaration de décès à la mairie du lieu du décès,
 - choisir une entreprise de pompes funèbres pour régler le déroulement des funérailles,
 - demander à la mairie le permis d'inhumer le défunt ou l'autorisation d'incinérer le corps...

* Coût moyen donné à titre indicatif, hors marbrerie, fleurs et concession.
Source : INSEE, La France des Services, édition 2004-2005.



Les **+** MUTOBSÈQUES

- **Un capital garanti**, jusqu'à 6000 €, pour payer les obsèques.
- **Un capital exonéré** de droits de succession pour les bénéficiaires, dans les limites fixées par la législation en vigueur.
- **La possibilité de transmettre un capital plus élevé que le coût des obsèques.**
- **Une assistance** pour aider les proches à organiser les obsèques.
- **La possibilité d'enregistrer confidentiellement ses volontés** au sujet de ses obsèques.
- **La prise en charge du rapatriement du corps** si le décès de l'assuré a lieu à plus de 50 km de son domicile (hors déplacement vers un établissement de soins).
- **Une cotisation fixe** qui n'augmente pas pendant toute la durée du contrat.
- **Une cotisation adaptée à vos besoins et à votre budget.**
- **Une souscription simple**, sans questionnaire de santé.
- **La possibilité de se protéger mutuellement** en souscrivant à deux.



i

**Adhésion réservée
aux personnes âgées
de 40 à 84 ans.
Une fois souscrit
votre capital est
garanti à vie.**

**Vous souhaitez en savoir plus sur Mutobsèques,
prenez rendez-vous avec un conseiller.**

VOTRE MUTUELLE AU CŒUR de votre vie


Nous faisons partie du mouvement social le plus puissant : la Mutualité Française. **38 millions de personnes protégées, soit plus d'un Français sur deux.**

Nos valeurs, notre approche santé, notre savoir-faire et nos services aux adhérents sont reconnus par tous :

- solidarité, non discrimination...
- dispense d'avance de frais pour de nombreux soins
- des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance
- des services aux adhérents (établissements de santé, centres optiques, dentaires, prévention, ...).

Avec MUTEX, nous agissons au quotidien pour améliorer votre niveau de protection. L'ensemble de la gestion des garanties proposées par Mutex est certifié ISO 9001, V2008, un gage de sécurité supplémentaire pour vous et les vôtres. C'est pourquoi, pour renforcer votre protection et celle de votre famille, nous vous apportons aujourd'hui une garantie indispensable : Mutobsèques.

Votre mutuelle ADRÉA :

MUTEX est une marque de  **MUTUALITÉ
FRANÇAISE
PRÉVOYANCE**

www.mutex.fr

ASSUREUR DES GARANTIES :
Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (U.N.P.M.F.)
Union soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité,
enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166,
agrée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22.
Siège social : 255, rue de Vaugirard – 75015 PARIS